



Syndicat mixte
pour l'aménagement et la gestion
du Parc naturel régional
de la Forêt d'Orient
Maison du Parc
10220 Piney

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMITÉ SYNDICAL

Syndicat Mixte pour l'aménagement et la gestion du Parc
Naturel de la Forêt d'Orient (SMAG PNRFO)

SEANCE DU 20 Février 2024

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
88	43	43 +20 pouvoirs

Date de convocation 12 février 2024
--

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt février à dix-huit heures, les Membres du Comité syndical se sont réunis sur la convocation de M. le Président, adressée le 14/02/2024 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu La Grange - 3, rue Louis Genevois - 10270 LUSIGNY SUR BARSE, sous la présidence de **Jésus CERVANTES**, Président.

Présents : **AMPE Aurélien, BARBERIO Samuel, BARBIER Christine, BERGERAT Gérard, BERTAIL-FASSAERT Sibylle, BERTIN Jean-Baptiste, LEFEVRE Jean-Christophe, CERVANTES Jésus, CHAMBON Hervé, CHATELAIN Jean-Michel, CHENET Alain, CHEVALIER Bertrand, CHEVALLIER Marielle, DALLEMAGNE Philippe, DE LA HAMAYDE Bernard, DECANter Line, DEON Julian, DOIZELET Francis, DUBUISSON Dany, DUXIN Christophe, ERRE Pascal, GERARD Fabien, GIRARD Jean-Paul, GUILLAUD Julien, GUILLEMINOT Angélique, GUITTON Jordan, HENRI Pascal, HOMEHR Claude, HUPFER Jean-Michel, JACQUARD Gilles, LACOUR Angélique, LANCELOT Benoît, LUCK Raymond, MASSIN Arlette, MEUNIER Maxence, MIGNOT Jean-Philippe, PETIT Mathias, RIVET Valérie, ROBERT Ghislain, SANTEL Pascal, SZYMCZAK Sandrine, VACHERET Benoît, WYSOCINSKI Ghislain.**

Absents : **AUBRY Raphaëlle, BAUDOUIN Alain, CANOT Michel, CARRET Jean-Sébastien, CEDELLE Alain, CHEVILLON Marie-Gabrielle, DAUNAY Laurence, DEZOBRY Bruno, DUCHENE Annie, FRITSCH Daniel, LARGE Claude, MONNIER Jean-Michel, NICOLAS Jean-Pierre, PARTOUT Didier, PFIFFERLING Carles, ROSSITTO Magali, VEIBERT Richard, ZULIC Edin, BORDE Philippe, COUVREUX Emilie, DETHON Fabrice, DYON Patrick, IRDEL Olivier, KURIC Aina, SEBEYRAN Marc.**

Représentés : **AUBRY Christophe à CERVANTES Jésus, BALLAND Alain à BERTAIL-FASSAERT Sibylle, BEZINS Marie-Claude à AMPE Aurélien, BOUDOT Sophie à VACHERET Benoît, DENORMANDIE Christian à CHENET Alain, DUPRE Gaëlle à MEUNIER Maxence, GROSMARE Gaël à JACQUARD Gilles, GUERARD Michaël à GUILLAUD Julien, HELIOT-COURONNE Isabelle à MEUNIER Maxence, HONORE Nicolas à HENRI Pascal, JACQUINET Olivier à GUILLEMINOT Angélique, LEROY Marie-Thérèse à HUPFER Jean-Michel, LOYER Gilles à CERVANTES Jésus, PEREIRA Christophe à DALLEMAGNE Philippe, PICHERY Philippe à HOMEHR Claude, PIETREMONT Jean-Michel à BARBIER Christine, PINET Jean-Louis à ROBERT Ghislain, RIGOLLOT Marie-Noëlle à MASSIN Arlette, TRESSOU Marie-Hélène à CHAMBON Hervé, VANHOORNE Virginie à CHENET Alain.**

Madame CHEVALLIER Marielle a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Validation de l'Avant-Projet Charte.

N° de délibération : CS01_20022024

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
43	63	42	0	0	1

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L. 123-1 et suivants, R. 123-3 et suivants, R. 333-6-1 ;

Vu la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages ;

Vu le décret n°2018-1183 du 19 décembre 2018 prorogeant le classement du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient ;

Vu les arrêtés des préfets de l'Aube n° DC3LP-BCLCBI-201861-0001 du 2 mars 2018, 143 du 23 mai 2018, DCL2-BCCL-2019294-0001 du 21 octobre 2019, DCL2-BCCL2023278-0001 du 5 octobre 2023 relatifs au périmètre du syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient (PnrFO) ;

Vu la délibération n°21CP-1167 de la Région Grand Est portant sur la procédure de révision de la charte du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient ;

Vu la délibération n°22CP-1455 de la Région Grand Est portant approbation du périmètre d'extension du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient dans le cadre de la révision de la Charte ;

Vu la délibération n°5CS22092020 du Comité syndical en date du 22 septembre 2020 portant sur le lancement de la révision de la Charte du PNR ;

Vu la délibération n°3CS28032022 du Comité syndical en date du 28 mars 2022 portant sur l'adaptation du périmètre d'étude suite à l'avis d'opportunité de la Préfète de Région ;

Considérant que :

- L'AVP Charte est compatible avec les règles et prend en compte les objectifs des Schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des Territoires (SRADDET) de la Région Grand Est ;
- L'AVP Charte s'appuie sur la prise en compte des conclusions issues d'une démarche de concertation conduite par le PnrFO entre 2022 et 2024 afin de recueillir les attentes des signataires (État, Région, Départements, communes, intercommunalités) et formalise leurs engagements ;
- L'AVP Charte a fait l'objet d'un important processus de concertation, entre 2022 et 2024, afin de recueillir les attentes de l'ensemble des partenaires du territoire et que leurs suggestions ont été intégrées ;
- L'AVP Charte a été présenté en Assemblée Générale Extraordinaire représentant les 87 communes du projet de territoire le 20 novembre 2023 ;
- Ce projet se décline autour de 3 vocations, 1 condition, 12 orientations et 29 mesures formalisant les engagements des signataires et prévoit un dispositif de suivi-évaluation de sa mise en œuvre :

Vocation 1 - « Un territoire valorisé par et pour ses habitants » ;

1.1 Ancrer et valoriser les activités économiques sur le territoire

1.2 Valoriser le patrimoine culturel (matériel et immatériel)

1.3 Renforcer la qualité des paysages dans leur diversité

Vocation 2 - « Un territoire de nature et un cadre de vie préservé » ;

2.1 Préserver l'eau dans tous ses états

2.2 Renforcer la biodiversité et la qualité des milieux naturels

2.3 Résorber les nuisances (ciblées) et anticiper les risques

2.4 Aménager sobrement un territoire de manière sobre et qualitative

Vocation 3 - « Un territoire acteur des grandes transitions » ;

3.1 Tendre vers un territoire à énergie positive

3.2 Rendre accessible le territoire par des mobilités décarbonées

3.3 Développer les productions alimentaires locales et de qualité

Condition « Un territoire mobilisé : tous acteurs »

4.1 Accroître les connaissances du territoire et la mobilisation de ses acteurs

4.2 Renforcer les synergies et la cohérence de l'action collective

Le Comité syndical, à l'unanimité des membres votants, décide de :

- Approuver l'Avant-Projet de Charte du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération ;
- Autoriser Monsieur le Président à transmettre la présente délibération à la Région Grand Est pour adoption et saisine de la Préfecture de région ;
- Autoriser le Président à signer tous les documents correspondant à cet acte.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Président.



Jesus CERVANTES
2024.02.21 11:54:15 +0100
Ref:6019860-8999385-1-D
Signature numérique
le Président

Jésus CERVANTES